

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2024 - 7294 - 2023 B 00361 - 950 715 896 - 2M
CORPORATION

08 OCT. 2024
17/07/2024

2 M CORPORATION

Bilan simplifié

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

3300 DRAGUIGNAN

Immatriculé sous le N°

2024 17294

État exprimé en €		31/12/2023				N-1
ACTIF		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010	012			
	incorporelles : - Autres	014	016			
	Immobilisations corporelles	028	030			
	Immobilisations financières (1)	040	042			
	Total I (5)	044	0,00	048	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	052			
	Marchandises	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2) :					
	- Clients et comptes rattachés	068	070			
	- Autres (3)	072	074			
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	896,06	086	896,06	
	Charges constatées d'avance	092		094		
Total II	096	896,06	098	0,00	0,00	
Total général (I+II)	110	896,06	112	0,00	0,00	
PASSIF				Exercice N Net	Exercice N-1 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 100,00	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves			132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	-203,94	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	896,06	0,00	
Provisions pour risques et charges			Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N		169	172		
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	0,00	0,00	
Total général (I+II+III)			180	896,06	0,00	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Conforme à l'original

08 OCT. 2024

SAS 2M CORPORATION

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 9 JUIN 2024**

DRAGUIGNAN

2024/2294

Le 09/06/2024, les associés de la SAS 2M CORPORATION se sont réunis et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du bilan financier

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

MIRALLES Nicolas, personne physique, en qualité de **Président** de la Société.
Demeurant au 210 Impasse de Cougourde, 83860, Nans-les-Pins, France.
Propriétaire de 50 parts.

MAUREAU Amandine, personne physique, en qualité de **Directeur Général** de la Société.
Demeurant au 610 chemin de Gaulin, 83640, Saint-Zacharie, France.
Propriétaire de 50 parts.

Les « Associés »,

L'assemblée est présidée par MIRALLES Nicolas (le « Président »), président de la Société, lequel constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social.

Le Président déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des Associés peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport financier établi par la gérance

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés décide du maintien des dispositions et organisation interne préalablement établies.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Fait à Nans-les-Pins, le 09/06/24

Le Président

